

# SONCHAMP ENVIRONNEMENT®

BULLETIN D'INFORMATION

N° 19

Novembre 2005



## EDITORIAL

Nous revenons une fois de plus sur un sujet qui nous concerne tous, le traitement des ordures ménagères de notre région. C'est un problème environnemental important dont chacun supporte directement le coût : coût de la collecte, responsabilité du SICTOM auquel notre commune appartient, coût du traitement, responsabilité du SITREVA (précédemment appelé SYMIRIS), syndicat rassemblant plusieurs SICTOM pour atteindre une masse critique. Où en sommes-nous quelques années après le scandale financier du SYMIRIS et l'augmentation invraisemblable de la taxe ?

La part des déchets valorisés, soit sous forme énergétique, soit sous forme de recyclage, atteint maintenant 77 % du total. Les comptes du Sitreva s'assainissent progressivement. Mais cela n'a pas empêché la taxe d'augmenter encore cette année, et certains des responsables du scandale de continuer à vaquer à leurs occupations.

Et un énorme effort reste à faire pour mieux coordonner les politiques du SITREVA et des SICTOM et que les meilleures pratiques soient adoptées pour le plus grand profit des contribuables.

Mais il faut aussi que chacun s'applique maintenant à réduire ses déchets. Ce sera un de nos prochains sujets.

**Jean Mourain**  
Président

## DES NOUVELLES DU SITREVA (ex SYMIRIS)

*... et de la taxe sur les ordures ménagères.*

Le SITREVA, nouveau nom du SYMIRIS depuis 2004, est un syndicat dont la vocation est de traiter et de valoriser les déchets ménagers collectés par quatre syndicats de communes appelés SICTOM. (Rambouillet, Hurepoix, Maintenon et Auneau). Ceux-ci regroupent 260.000 habitants sur 183 communes. Le conseil d'administration du SITREVA est formé des délégués des communes et des représentants des SICTOM (eux mêmes délégués des communes). Tout cela est forcément un peu compliqué...

La quantité annuelle de déchets traités par le SITREVA s'élève à environ 170.000 tonnes. Ils sont orientés dans différents centres de traitement en fonction de leur nature :

- les déchets « secs » (emballages, journaux, magazines, plastiques, métaux, verres) sont triés par le centre de tri de Rambouillet pour être recyclés, d'autant mieux que vous les avez bien « pré-triés »
- les déchets « verts » sont acheminés vers une plate-forme de compostage
- les déchets « résiduels » (non recyclables) sont incinérés à l'usine de Ouarville (28) pour y produire de l'électricité, vendue à EDF.

Le dispositif inclut également les « déchetteries », très utiles pour les déchets plus encombrants ou dangereux. Vous connaissez celles de St Arnoult et de Rambouillet.

En 1994 le SITREVA (alors SYMIRIS) a confié à VALORYELE, société privée, filiale de la SITA (groupe Suez/Lyonnaise) la construction et l'exploitation du centre de tri et de l'usine d'incinération et lui en a délégué l'exploitation. On appelle cela une « Délégation de Service Public » (DSP).

Pourquoi Ouarville, alors que la distance est importante et ajoute

• Directeur de publication - **Jean Mourain**

SONCHAMP ENVIRONNEMENT®  
Association agréée par arrêté préfectoral du 29 septembre 1978  
Siège : 78120 Mairie de Sonchamp.

un surcoût? Parce qu'aucune commune plus proche n'a accepté une telle usine, pourtant indispensable. Le camion qui passe devant chez vous déverse ainsi son contenu sur un quai de transbordement à Rambouillet, où sont chargés des semi-remorques de grande capacité qui font le trajet Rambouillet-Ouarville.

Pourquoi une DSP ? Parce que les élus ne sont pas des industriels. Encore fallait il que les conditions d'une véritable DSP soient réunies. Or cela n'était pas le cas. Avenant après avenant – il y en eut 8 successifs, tous votés par les délégués municipaux – la situation ne s'améliorait pas, au contraire.

L'esprit d'une DSP est une prise de risque économique par l'industriel délégataire, de façon à ce qu'il soit incité à réussir et donc à alléger la charge de la collectivité locale (en fin de chaîne, la taxe que nous payons), tout en atteignant la qualité requise par le cahier des charges.

Malgré la complexité du système, on pourra comprendre ceci :

- il entre dans l'usine un tonnage de déchets,
- il en sort de l'électricité, vendue à un prix négocié avec EDF.

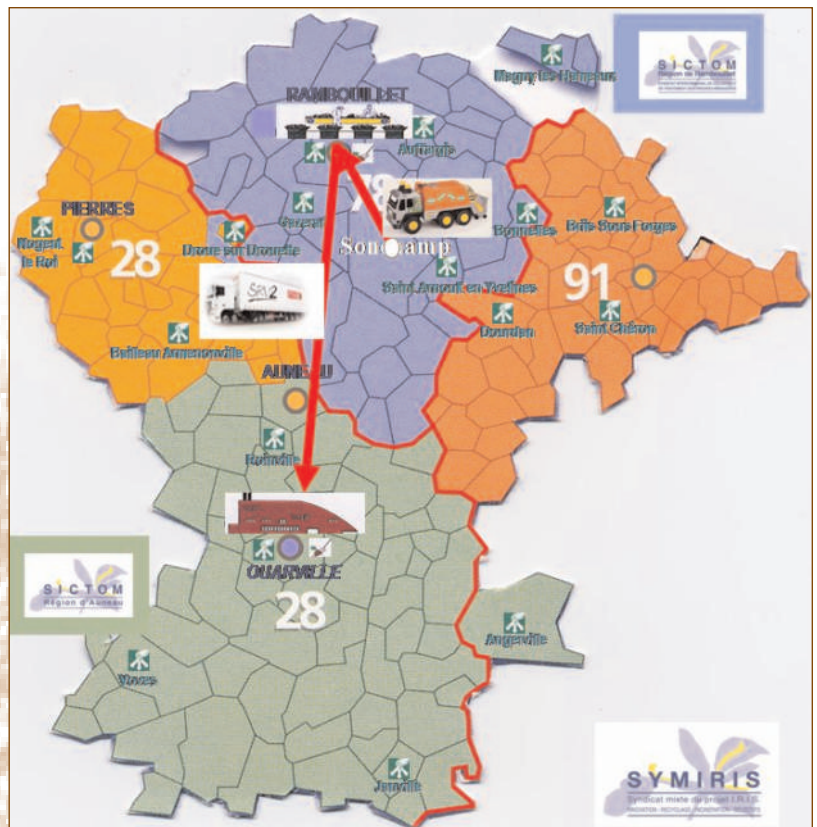
Tout doit être fait pour :

- optimiser le rendement de transformation d'un « tonnage de déchets en entrée » en un nombre de kilowattheures en sortie (ceci résulte du dimensionnement de l'usine, du choix des technologies, de l'optimisation de chacune des étapes de traitement, d'une surveillance appropriée, de la maintenance de l'ensemble etc.),
- faire en sorte qu'il entre dans l'usine le tonnage optimal prévu lors de la construction.

Sans oublier une contrainte importante : le respect de l'environnement, car les règles européennes et françaises sont très strictes, ce qui est la moindre des choses, mais bien sûr a un coût (traitement des fumées, des rejets liquides, des résidus ultimes comme les mâchefers et autres).

S'y ajoutent les mécanismes de financement à long terme d'une telle entreprise (par exemple le taux d'intérêt, comme pour tout projet familial). Il s'agit ici d'une opération sur 20 ans.

Or jusqu'à une époque récente ce contrat de DSP



mettait à la charge du SITREVA une grande partie des risques et périls de l'exploitation alors qu'il n'en avait pas la maîtrise. Il prévoyait en particulier un engagement d'apports de tonnages par le SITREVA (90 000t/an) bien supérieur à l'apport réel et possible du syndicat. En outre il est apparu de nombreuses faiblesses dans les dossiers (insuffisance de maintenance, taux d'intérêt trop élevés etc.).

Le nouveau président du Sitreva, Monsieur Schoettl, également maire de Janvry a fait aboutir un nouvel avenant, le n° 9, signé début 2005, pour améliorer la situation :

- il redonne au contrat son caractère de DSP en mettant une partie du risque à la charge de Valorye,
- il réduit l'obligation de tonnage apporté par le SITREVA,
- il donne au SITREVA des moyens de contrôle.

Pourquoi avoir choisi le principe d'un nouvel avenant, plutôt que de tout « casser » et de repartir à zéro ? Tout simplement parce qu'un contrat est un contrat, même défavorable à une partie. Il faut noter que le contrat et ses 8 premiers avenants avaient été légalement approuvés par l'ensemble des délégués des communes dont la nôtre. Le nouveau président a pris les conseils les plus avisés qui convergeaient tous vers cette recommandation : améliorer par négociation le contrat existant plutôt que de le rompre et s'exposer à des pénalités très importantes, sans parler du risque de discontinuité de service...

Sur le plan financier la nouvelle direction poursuit son effort d'assainissement. Le déficit qui était de 11,5 millions d'Euros à fin 2002 a été ramené à 7,3 à fin 2004 et devrait être ramené à 6,7 millions à la fin de cette année. La direction prévoit de l'apurer totalement dans les 5 ans.

Tout ce travail se fait sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, et des autorités administratives, en particulier les comptables du Trésor, les préfets concernés (Yvelines et Eure-et-Loir), sans oublier une information régulière de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, dont Sonchamp Environnement est membre. Le préfet d'Eure et Loir a pu contribuer à la solution des problèmes. Il a ainsi fait en sorte que des tonnages de déchets de son département convergent vers l'usine de Ouarville.

Sans ignorer les poursuites judiciaires, qui sont un autre sujet, et qui avancent trop lentement à notre goût. A noter que des comptables du Trésor ont fait l'objet de fortes sanctions, y compris pécuniaires personnelles.

### Comment ce déficit se réduit-il ?

D'une part grâce à la renégociation du contrat de DSP avec VALORYELE, dont l'économie devrait se situer autour de 2 millions d'Euros par an, d'autre part en combinant de nombreux ingrédients de « bon sens » : suppression des dépenses inutiles, petites et grosses (voitures, budget communication etc.), cession d'immeubles et de matériels inutiles, suppression d'emplois redondants, amélioration de la productivité etc.

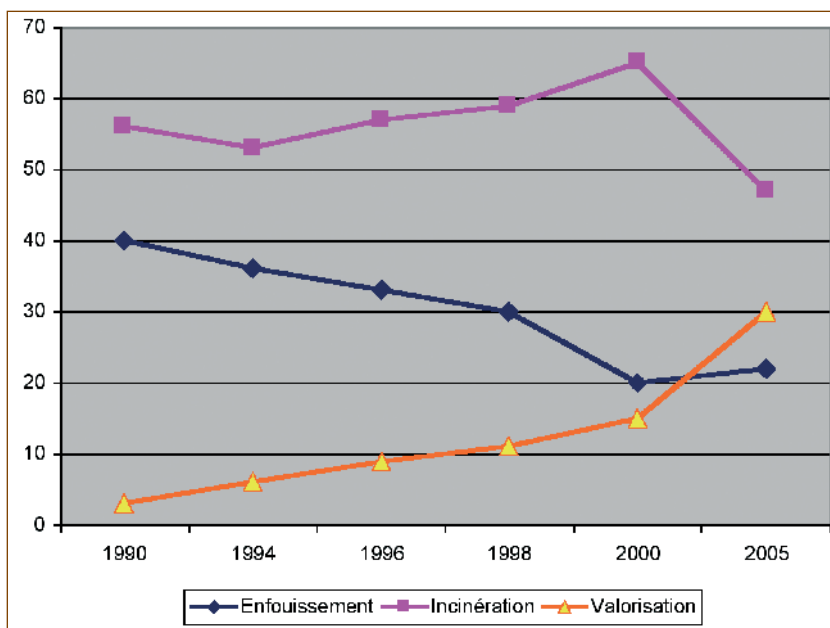
Cependant d'autres mauvaises surprises se sont accumulées, comme la nécessité de réinvestir dans le centre de tri pour le mettre à niveau. Un budget de l'ordre de 2 millions d'Euros.

Suite au changement récent du préfet d'Eure et Loir et à des positions très strictes de la Cour des Comptes, il est possible que le déséquilibre budgétaire doive être apuré plus vite que prévu, et que les SICTOM voient arriver des appels de cotisations plus importants, nous en subirions les conséquences directes. Malgré tout, il faut bien comprendre que la réglementation sur le traitement des déchets s'est durcie depuis 10 ans. Le coût en aurait augmenté. Autrement dit, la taxe que nous payons il y a dix ans aurait augmenté progressivement. Cela n'atténue pas le scandale de la gestion précédente.

Il y aurait sans doute de nombreuses leçons à tirer

de toute cette affaire. Parmi lesquelles :

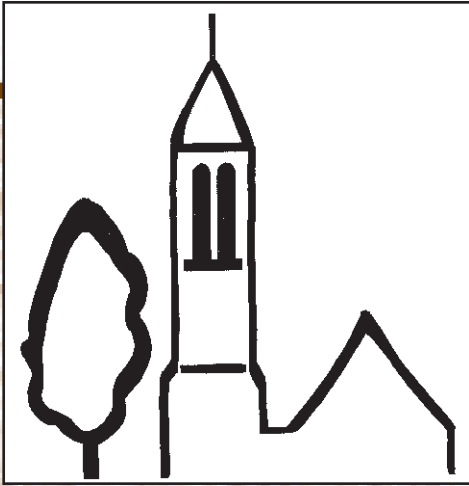
- les élus ne sont pas des industriels, et leur priorité est de veiller au bon usage de l'argent du contribuable (le nôtre), pas de jouer avec.,
- ils doivent s'entourer de tous les avis d'expert, comités d'audit etc. et ne pas faire confiance au « charisme » d'un « politique » avant de voter des décisions importantes.
- Un supplément de formation, des choix de compétences plus spécifiques sur les listes électorales, un soin plus attentif à la nomination des délégués de communes dans ces syndicats ne nuiraient pas. A noter que la plupart des délégués impliqués dans ces erreurs ont été réélus et délégués à nouveau...
- Les structures administratives de contrôle doi-



Les données 2005 correspondent au territoire du Sitreva, les années précédentes aux Yvelines. Il faut noter que l'incinération correspond à une valorisation énergétique (transformation en électricité), ce qui donne un total valorisé de 77%, à comparer à moins de 10% en 1996.

vent fonctionner (avec les moyens appropriés, en toute indépendance et avec une vraie transparence vis-à-vis des contribuables/citoyens).

Une dernière remarque toutefois : la quantité de déchets que nous mettons dans nos poubelles, et la qualité du pré-tri que nous faisons entre nos différentes poubelles reste de notre responsabilité. Des progrès sont nécessaires. Volontaires, éventuellement un jour imposés. Des expériences sont menées, par exemple en Belgique, qui conduisent à peser chaque poubelle et à calculer la taxe de chacun en conséquence...



## Les nouvelles

### • ENVIRONNEMENT PROPRE

N'attendons pas le printemps pour nettoyer notre entourage. En sortant de chez nous, en nous promenant, ramassons le sac en plastique, la bouteille, la canette... que d'autres ont jeté dans nos rues ou au bord de nos chemins. Un geste simple mais efficace.

### • DES PNEUS DE LA GUËPIÈRE.

Fini, les pneus à la Guëpière. Un centre de stockage de pneus usagés s'était installé depuis plusieurs mois dans un hangar agricole à la Guëpière, sans aucune autorisation, causant d'importantes nuisances pour le voisinage et l'environnement. L'association s'est mobilisée pour appuyer l'action de plusieurs riverains auprès de la mairie et de la sous-préfecture, faisant valoir l'illégalité de ce type d'activité en zone agricole du plan d'occupation des sols. La démarche a été couronnée de succès : la propriétaire et l'entreprise locataire ont été invitées à mettre fin à l'occupation de ce hangar, ce qui a été fait fin mai dernier.

### • LA SNR AUX MEURGERS

La réunion annuelle d'information et de concertation s'est tenue en juin dernier en mairie de Sonchamp. A force d'argumentation, et avec le soutien de notre Conseiller Général, Mr Barth, nous avons obtenu que cette réunion soit plus utile que les précédentes et prenne acte de plusieurs actions avec des dates, en particulier:

- un nouvel arrêté préfectoral imposant de nouvelles mesures de protection a été soumis au Comité Départemental d'Hygiène et de Sécurité le 10 octobre ;
- la réunion de 2006 commencera par une visite du site en présence d'un dirigeant de la SNR

Nos revendications restent fortes sur la production, les odeurs et les bruits. Espérons que le nouvel arrêté sera pris rapidement et portera ses fruits.

### • HALTE AUX RODÉOS DE 4x4 ET DE MOTOS SUR LES CHEMINS RURAUX

Les chemins ruraux ne sont pas des circuits de rallye ni de moto-cross.

Un simple passage de 4x4 "agressif" les détériore pour plusieurs mois et les rend impraticables pour d'autres usagers.

Pour l'instant, ils ne sont pas interdits, mais un minimum de précaution s'impose, dans le respect de l'environnement et des autres usagers de l'espace commun.

### • DE L'EAU MINÉRALE À SAINT-ARNOULT

La Société Menervag, filiale de Danone, va installer une usine d'embouteillage d'eau à Saint-Arnoult dans la zone d'activité des Vosseries, au-dessus de l'ATAC de la Fosse aux Chevaux et sous le Bois de Saint-Benoit.

L'usine mettra en bouteilles l'eau pompée dans les nappes sur 2 sites proches à Saint-Arnoult et sur un troisième dans le Bois du Mesnil entre Clairefontaine et Louareux. Elle prélèvera au maximum 1200 m<sup>3</sup> d'eau par jour. Elle emploiera une quarantaine de personnes. Cette activité créera un trafic de 50 camions par jour qui risque de surcharger encore les D 27 et D 936. C'est pourquoi nous avons demandé que cette circulation emprunte exclusivement l'autoroute A 10.

### • INVESTIR DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Économisons, économisons. Pour tous, il est clair que nous devons faire évoluer nos comportements et mieux maîtriser notre consommation d'énergie, sous toutes ses formes. Côté habitat, il est sûr qu'un logement bien isolé, des appareils de chauffage et de production d'eau chaude efficaces, une régulation de la température permettent de réduire durablement la facture.

Pour nous encourager à orienter nos dépenses d'équipement de l'habitation vers les économies d'énergie et le développement durable, les pouvoirs publics ont décidé un nouveau crédit d'impôt (ou un versement compensatoire pour les personnes non imposables). La mesure s'applique à certains travaux effectués entre 2005 et 2009, dans un local affecté à l'habitation principale du contribuable.